

Paris, le 18 mars 2024

**Etablissements de soins vétérinaires du
Pays Basque**

N/Réf. : CNOV N°24/03046 JG/LV

Objet : exactions du syndicat ELB

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Dans la nuit du mercredi 13 mars au jeudi 14 mars 2024, vous avez fait l'objet d'exactions devant votre établissement de soins vétérinaires commises par le syndicat agricole ELB aux fins d'obtenir de votre part et sous la menace, une remise de 10% des coûts vétérinaires liés à la maladie hémorragique épizootique.

En premier lieu, L'Ordre des vétérinaires souhaite vous apporter tout son soutien, ainsi qu'à l'ensemble de vos collaborateurs eu égard au message délétère et d'insécurité que le syndicat ELB vous renvoie. Ce mode d'expression syndicale est intolérable. Les revendications sous-tendues sont inacceptables. L'essence même de la relation de soin entre tout éleveur et son vétérinaire traitant repose sur la confiance, sur l'assurance que le vétérinaire puisse intervenir au bénéfice de l'animal, parfois au bénéfice de la santé publique, en prenant des décisions contraires aux intérêts particuliers, mais toujours en étant assuré de sa sécurité en tant que personne physique et de son indépendance professionnelle.

Il ne peut en être autrement !

L'Ordre des vétérinaires condamne vivement ces comportements syndicaux irresponsables qui ne peuvent qu'être ressentis que durement par les vétérinaires et leurs équipes et viennent saper les efforts importants déployés pour maintenir coûte que coûte un maillage vétérinaire au service des éleveurs et de la santé publique cohérent dans les territoires ruraux, dont le Pays Basque. Ils ne sont qu'une expression lâche et anonyme d'un syndicalisme qui voudrait imposer par la contrainte et la violence ce qu'il peine à justifier dans un contexte où les aides financières de l'Etat sont déjà à la hauteur des conséquences de la MHE sans qu'il faille stigmatiser le travail des vétérinaires, leurs implications, et remettre en question leur solidarité dont l'expression prend le plus souvent de multiples formes.

L'Ordre des vétérinaires a, dès le jeudi 14 mars 2024, alerté Monsieur le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire de cette action injustifiable, lui demandant de la dénoncer.

L'Ordre des vétérinaires tient à saluer et remercier Monsieur Marc FESNEAU pour son soutien, dont l'expression n'a pas tardé. L'Ordre a perçu au surplus les messages de soutien des Directions départementales de la protection des populations territorialement concernées. C'est un premier niveau de réponse.

En deuxième lieu, l'Ordre des vétérinaires est informé des dépôts de plaintes auprès de la gendarmerie en conséquence des exactions commises. L'Ordre des vétérinaires vous informe de sa volonté de se porter partie civile pour être à vos côtés dans la conduite des procédures pénales qui seront initiées par Monsieur le procureur de la République. Il s'agit bien pour l'Ordre des vétérinaires, en dehors de vos intérêts propres et légitimes, de défendre la profession vétérinaire dans son ensemble pour ne jamais laisser s'instaurer entre éleveurs et vétérinaires un tel climat qui ne pourrait qu'aboutir à ce que la profession vétérinaire se détourne progressivement sinon définitivement des soins aux animaux de la ferme.

L'Ordre des vétérinaires avertira les représentants agricoles nationaux de ce qu'il considère comme constituer une ligne rouge intangible : la sécurité physique des vétérinaires dans l'exercice de leur profession ainsi que leur parfaite indépendance professionnelle.

Il nous semble qu'il existe d'autres moyens, dans des conditions respectueuses des parties prenantes, pour se parler, échanger et le cas échéant aboutir. Le président du Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires de Nouvelle Aquitaine et le président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires sont disponibles et à votre disposition pour accompagner toute initiative que vous jugeriez utile.

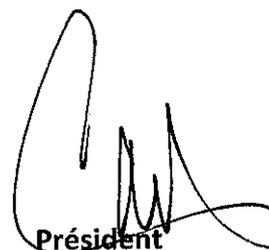
Vous renouvelant le soutien de l'Ordre des vétérinaires, nous vous prions d'agréer, Chères Consœurs, Chers Confrères, l'expression de nos sincères salutations confraternelles.

Docteur vétérinaire Eric BERNARD



**Président
Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires
de Nouvelle Aquitaine**

Docteur vétérinaire Jacques GUÉRIN



**Président
Conseil national
de l'Ordre des vétérinaires**